



Procédure

Tout actionnaire, titulaire de 10 actions au moins, est invité à participer à l'Assemblée Générale de **DOUJA PROMOTION GROUPE ADDOHA**.

Comment être informé de la tenue de l'Assemblée Générale ?

DOUJA PROMOTION GROUPE ADDOHA publie dans un journal d'annonces légales l'avis de réunion précisant la date, l'heure et le lieu de l'Assemblée, ainsi que les modalités de participation et l'ordre du jour.

Vous pouvez vous renseigner auprès du service communication financière ou en consultant le site web du Groupe.

Comment assister et voter à l'Assemblée Générale ?

Si vous êtes Actionnaire au porteur, votre intermédiaire financier doit vous procurer les documents nécessaires et faire adresser une attestation de blocage de vos titres jusqu'à la date de l'Assemblée au Groupe ADDOHA à l'adresse du siège social.

Les actionnaires peuvent solliciter auprès du Groupe ADDOHA avant la date de la réunion, un formulaire unique de pouvoir pour se faire représenter à l'Assemblée.

Les documents suivants peuvent être consultés au siège social, 15 jours avant la date de l'Assemblée Générale :

- L'avis de réunion
- Le rapport du Conseil d'administration.
- Les états de synthèse : comptes consolidés, comptes sociaux.
- Le rapport Général des Commissaires aux Comptes.
- Le rapport Spécial des Commissaires aux Comptes.
- Le Projet des Résolutions.